

**Certificat d'Aptitude
à la Conduite En Sécurité (CACES®)
Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel
R 486A -GROUPE A-B**

IMPFLOB09
R486A- 2-4J
16/01/2025-
Rév : 02

Selon le référentiel de certification de la Recommandation CACES® R486A

Public Concerné

- Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel

Prérequis

- Être majeur
- Lire et comprendre le Français
- Être apte médicalement

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel en vue de l'obtention du CACES®.
- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaire à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur lors de l'utilisation d'une PEMP.

Durée et Nombre de stagiaires

- 2 à 4 jours soit 14 heures à 28 heures.
- La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 stagiaires.

Lieu de la Formation et planification de date(s)

- Sur votre site en intra : date à votre convenance (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES®).
- En inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning.

Si réalisation de test en Intra (sur votre site) :

Conditions de déroulement de Test à réunir

- Partie Théorie : salle de cours éclairée et chauffée, tables, chaises, mur blanc pour projeter et tableau blanc.
- Partie Pratique : machines et installations (dont locaux) respectant les exigences énoncées en annexe 4 de la Recommandation R.486A (synthétisées dans notre Fiche de Mise à Disposition de déroulement de test).

Ces moyens doivent être garantis en amont par l'employeur et formalisés par une convention/fiche de mise à disposition pour le déroulement de test CACES® R486A.

Les stagiaires devront être équipés de leur EPI : Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3, Chaussures de sécurité, Harnais antichute et longe d'environ 1m, casque avec jugulaire.

- Pour chaque engin – le rapport de vérification générale périodique-VGP valide, vierge ou complète par un document attestant de la levée des observations. Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité. Notice d'instructions en Français. Ces documents doivent rester disponibles pendant le déroulement du test.
- Option Porte-engin : nous questionner si besoin.

Contenu de la Formation

Formation Théorique :

- Connaissances générales.
- Technologie des PEMP.
- Les principaux types de PEMP / Les catégories.
- Notions élémentaires de physique.
- La stabilité.
- Risques liés à l'utilisation.
- Exploitation des PEMP.
- Vérifications d'usage des PEMP.
- Entretien des PEMP.

Formation Pratique :

- Prise de poste et mise en service.
- Adéquation.
- Mise en place / Conduite / Manœuvres.
- Fin de poste & maintenance.

Equipe Pédagogique – Qualification des intervenants

- Formateur CACES® R.486A disposant d'une formation en rapport avec le domaine de connaissances concerné et ayant la capacité de transmettre ses connaissances
- Les Tests CACES® sont réalisés par des Testeurs maîtrisant parfaitement le Référentiel CACES® R.486A.
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL.

Moyens Pédagogiques

- Remise d'un support pédagogique illustré.
- Déroulé du support de cours sur ordinateur et diffusé par vidéoprojecteur.
- Passage individuel des stagiaires aux exercices de manipulation.

Modalités de mise en œuvre

- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Evaluation des connaissances et sanction pour Obtention du CACES®

- Epreuves pratiques & théoriques CACES® R486A effectuées par le Testeur CACES®, personne obligatoirement différente du formateur.
- Attestation de « fin de formation » reprenant les objectifs visés et compétences atteintes.
- En cas de réussite aux 2 épreuves CACES®, délivrance du CACES® R.486A des catégories concernées par les évaluations, il est valable 5 ans.
- En cas de non-réussite aux 2 épreuves CACES®, il sera délivré au stagiaire une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test.

Références de la Certification

- Certificateur : CNAM
- Date d'enregistrement : 20/09/2025
- Date d'échéance : 19/09/2028

Codes Répertoire Spécifique (RS)

R486a

Groupe A :	PEMP à élévation verticale	RS7000
Groupe B :	PEMP à élévation multidirectionnelle	RS7001

Différentes catégories de PEMP/Nacelle :



Catégorie A : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3



Catégorie B : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3